

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

AVIS PUBLIC

est donné par la soussignée, Louise-Anne Belzile, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité, que le Conseil municipal adoptera à la session extraordinaire du 14 décembre 2020 le règlement 491-2020 intitulé :

RÈGLEMENT 491-2020 – BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021, IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES SERVICES MUNICIPAUX ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

Ce règlement est déposé à sur le site web de la Municipalité, dans la section *Vie Municipale/Séances du conseil et budget*, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 10^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.



Louise-Anne Belzile, directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise-Anne Belzile, directrice générale/secrétaire-trésorière, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : - bureau municipal - église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.



Louise-Anne Belzile, directrice générale/secrétaire-trésorière